



**ACADÉMIE
DE LYON**

+ *Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le code de l'action sociale et des familles,
notamment ses articles D451-73 à 78 relatifs au diplôme d'Etat de moniteur éducateur

Vu le décret 2007-898 du 15 mai 2007 instituant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 20 juin 2007 régissant le diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'arrêté du 18 octobre 2012 modifiant l'arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat de moniteur-éducateur;

Vu la circulaire DGAS/4A/2007/436 du 11 décembre 2007 relative aux modalités des formations préparatoires et d'obtention du diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu le décret n° 2024-696 du 5 juillet 2024 relatif au diplôme d'Etat de moniteur éducateur ;

Vu l'instruction interministérielle n° DGCS/4A/DGESCO/A2-3/2025/88 du 6 août 2025 relative à la mise en oeuvre de la révision du diplôme d'Etat de moniteur éducateur (DEME)

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Diplôme d'Etat de Moniteur Educateur session 2026

sera ouvert

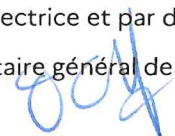
du lundi 5 janvier (9h00) au Lundi 19 janvier 2026 (17h00)

Article 2 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **vendredi 23 janvier 2026**.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels de niveau 4 et diplômes
interministériels**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le code de l'action sociale et des familles

notamment ses articles D441-52 à 56 relatifs au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé (DEETS) ;

Vu le décret du 3 novembre 2005 instituant le diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;

Vu les arrêtés du 18 mai 2009, 22 août 2018 et 10 mars 2020 relatifs au diplôme d'état d'éducateur technique spécialisé ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du

Diplôme d'Etat d'Educateur Technique Spécialisé session 2026

sera ouvert

du lundi 5 janvier (9h00) au vendredi 19 janvier 2026 (17h00)

Article 2 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*),
au vendredi 23 janvier 2026.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie

Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

notamment ses articles D337-51 à D337-94 relatifs au Baccalauréat professionnel ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du :

Baccalauréat professionnel session 2026

sera ouvert

du mercredi 8 octobre (9h00) au mercredi 12 novembre 2025 (17h00)

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du baccalauréat professionnel les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 26 novembre 2025**.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes
Rectrice de l'académie de Lyon,
Chancelier des universités,

Vu le Code de l'Éducation

Vu le Code de l'Éducation livre III, titre III, chapitre 5, « Dispositions relatives aux formations professionnelles » ;

Vu l'arrêté du 10 mars 1997 portant création du diplôme de technicien des métiers du spectacle, options techniques de l'habillage et machiniste constructeur ;

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Diplôme de Technicien des Métiers du Spectacle session 2026

sera ouvert

du mercredi 8 octobre (9h00) au mercredi 12 novembre 2025 (17h00)

Article 2 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 26 novembre 2025**.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour le rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

notamment ses articles D337-95 à D337-124 relatifs au Brevet professionnel,

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du
Brevet professionnel session 2026

sera ouvert

du mercredi 22 octobre (9h00) au mercredi 26 novembre 2025 (17h00)

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du brevet professionnel les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 10 décembre 2025**

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4**

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

notamment ses articles D337-125 à D337-138 relatifs au Brevet des métiers d'art

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Brevet des métiers d'art session 2026

sera ouvert

du mercredi 8 octobre (9h00) au mercredi 12 novembre 2025 (17h00)

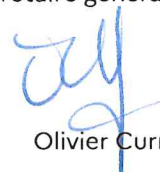
Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du brevet des métiers d'art les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 26 novembre 2025**.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rectorat de Lyon
Direction des examens et concours
DEC2 diplômes professionnels et interministériels de niveau 4

La rectrice de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes

Rectrice de l'académie de Lyon,

Chancelière des universités,

Vu le Code de l'Éducation

Notamment ses articles modifiés D337-139 à D337-160 relatifs au diplôme national professionnel du Certificat de spécialisation

ARRÊTE

Article 1 : Le registre des inscriptions aux épreuves du diplôme national du

Le certificat de spécialisation de niveau 4 session 2026

sera ouvert

du mercredi 22 octobre (9h00) au mercredi 26 novembre 2025 (17h00)

Article 2 : Seuls pourront être admis à subir les épreuves de la session de remplacement du certificat de spécialisation de niveau 4 les candidats régulièrement inscrits dans les délais fixés à l'article 1er du présent arrêté et sous réserve qu'ils remplissent les conditions prévues au Code de l'Éducation.

Article 3 : La date de retour des confirmations d'inscription est fixée, au plus tard (*le cachet de la poste faisant foi*), au **mercredi 10 décembre 2025**.

Article 4 : Le secrétaire général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 25 septembre 2025

Pour la rectrice et par délégation,
le secrétaire général de l'académie


Olivier Curnelle